

The City of Saint John **Régie des services publics d'eau et d'égouts**

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2011

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Exercice clos le 31 décembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
États financiers	
Rapport des auditeurs indépendants	1-2
Fonds de fonctionnement – Bilan	3
Fonds de fonctionnement – État des résultats	4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-16

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

**À Monsieur le Maire
et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John**, qui comprennent les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt au 31 décembre 2011, et les états des résultats et des capitaux propres du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt et de l'évolution du financement d'immobilisations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1, ce qui implique de déterminer que le référentiel comptable utilisé est un référentiel approprié pour la préparation des états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice clos à cette date, selon le référentiel comptable décrit dans la Note 1.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la Note 1, qui décrit le référentiel comptable. Les états financiers ont été préparés afin de répondre aux exigences établies par le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour les municipalités. Notre rapport est destiné uniquement à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi qu'au ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et n'est destiné à être utilisé, et ne doit l'être, à aucune autre fin que les fins prévues.

Ernst + Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

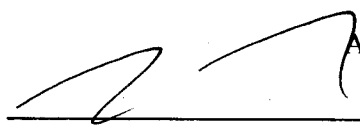
Saint John, Canada
Le 28 janvier 2013.

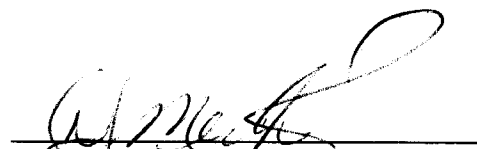
Comptables agréés

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts
Fonds de fonctionnement
Bilan

Aux 31 décembre

	Page	2011 \$	2010 \$
ACTIF			
Débiteurs		5 702 718	6 607 084
Charges payées d'avance		1 027	-
Créance à long terme <i>[note 9]</i>	16	51 598	73 432
		5 755 343	6 680 516
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Créditeurs et charges à payer		1 339 440	995 192
Montants dus à des entités liées			
Fonds de capital et d'emprunt général		7 664	7 664
Fonds de fonctionnement général		2 413 274	3 703 246
Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	6	13 411	13 411
Caisse de retraite de The City of Saint John		1 000 444	1 100 859
Autres créditeurs <i>[note 3]</i>	12	521 169	589 017
Intérêts à payer sur la dette à long terme		247 688	229 447
		5 543 090	6 638 836
Capitaux propres <i>[note 4]</i>	12	212 253	41 680
		5 755 343	6 680 516


 Approuvé par,
 Maire


 Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Fonds de fonctionnement
État des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	Page	Budget 2011 (non audité) \$	Chiffres réels 2011 \$	Chiffres réels 2010 \$
PRODUITS				
Frais imputés aux usagers		32 332 655	32 315 228	30 665 805
Frais imputés au Fonds de fonctionnement général				
Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies [note 5]	13	2 200 000	2 200 000	2 200 000
Égouts pluviaux [note 5]	13	942 655	942 655	910 000
		3 142 655	3 142 655	3 110 000
Total des produits		35 475 310	35 457 883	33 775 805
CHARGES				
Approvisionnement en eau				
Purification et traitement		2 142 000	1 915 798	1 887 353
Transport et distribution		6 617 000	6 923 372	6 334 935
Pompage		971 000	751 530	1 155 280
Collecte et élimination des eaux usées				
Réseau de collecte des eaux usées		2 218 000	2 180 139	2 221 889
Traitement et élimination des eaux usées		5 442 000	5 094 673	4 683 287
Facturation et perception		505 222	663 584	565 680
Soutien opérationnel		343 999	287 795	253 569
Ingénierie		1 256 000	1 136 344	1 298 785
		19 495 221	18 953 235	18 400 778
SERVICES FINANCIERS				
Intérêts sur la dette sous forme d'obligations non garanties		2 642 908	2 370 401	2 208 148
Versements en capital – dette sous forme d'obligations non garanties		5 384 000	5 384 000	5 447 000
Escompte sur obligations non garanties émises		280 000	232 608	61 659
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement général		6 421 500	6 421 500	5 605 000
Frais de financement à court terme [note 5]		400 001	375 974	313 336
Financement de la caisse de retraite [note 6]	13	699 776	1 525 092	1 431 324
Réserve au titre de l'entente relative à l'infrastructure		24 500	24 500	24 500
		15 852 685	16 334 075	15 090 967
Total des charges et services financiers		35 347 906	35 287 310	33 491 745
Excédents des produits sur les charges		127 404	170 573	284 060
Excédent des charges des exercices antérieurs		(127 404)	(127 404)	(66 950)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		–	43 169	217 110

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Fonds de fonctionnement
État des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre

	Page	2011 \$	2010 \$
Capitaux propres au début de l'exercice		41 680	(242 380)
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	4	43 169	217 110
		84 849	(25 270)
Excédent des charges des exercices antérieurs	4	127 404	66 950
Capitaux propres à la fin de l'exercice [note 4]	12	212 253	41 680

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Fonds de capital et d'emprunt
Bilan

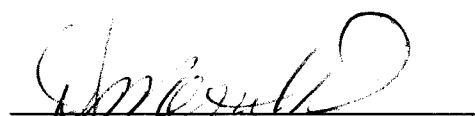
Aux 31 décembre

	Page	2011 \$	2010 \$
ACTIF			
Débiteurs		8 479 467	11 697 546
Montants exigibles d'entités liées			
Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		13 411	13 411
Immobilisations <i>[note 2]</i>	11	367 394 810	333 568 727
		375 887 688	345 279 684
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Créditeurs et charges à payer		12 390 473	14 894 608
Obligations non garanties <i>[note 2]</i>		61 448 000	45 832 000
Montants dus à des entités liées			
Fonds de fonctionnement général		8 865 541	21 574 206
Fonds de capital et d'emprunt général		83 557	83 557
Apports reportés <i>[note 8]</i>	15	1 510 062	1 510 062
		84 297 633	83 894 433
Capitaux propres	7	291 590 055	261 385 251
		375 887 688	345 279 684



 Maire

Approuvé par,



 Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Fonds de capital et d'emprunt
État des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre

	Page	2011 \$	2010 \$
Capitaux propres au début de l'exercice		261 385 251	220 399 950
Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts			
Versements en capital – dette sous forme d'obligations non garanties		5 384 000	5 447 000
Apports – aide à la construction			
Apports des gouvernements fédéral et provincial		17 942 280	29 477 517
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		118 004	39 456
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		6 760 520	6 021 328
Capitaux propres à la fin de l'exercice	6	291 590 055	261 385 251

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts
État de l'évolution du financement d'immobilisations
Exercices clos les 31 décembre

Page	2011 \$	2010 \$
Source		
Émission d'obligations non garanties	21 000 000	5 000 000
Apports des gouvernements fédéral et provincial	17 942 280	29 477 517
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	118 004	39 456
Versements en capital – dette sous forme d'obligations non garanties	5 384 000	5 447 000
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	6 760 520	6 021 328
Augmentation nette des montants dus aux entités liées	–	13 150 471
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	–	6 213 238
Diminution des débiteurs	3 218 079	–
	54 422 883	65 349 010
Utilisation		
Versements en capital – dette sous forme d'obligations non garanties	5 384 000	5 447 000
Dépenses en immobilisations	33 826 083	59 595 794
Diminution nette des montants dus aux entités liées	12 708 665	–
Augmentation des débiteurs	–	306 216
Diminution des créditeurs et des charges à payer	2 504 135	–
	54 422 883	65 349 010

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

1. MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux principes comptables prescrits pour les municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts (la «Régie») de The City of Saint John (la «Ville») ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de ses investissements dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renonciations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations.

La Régie ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

1. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice

Le paragraphe 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie fixe des tarifs permettant d'établir un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)(b) stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Régie autres que la dette à long terme se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt n'a pas été déterminée. À la fin de l'exercice, la Régie n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2011 \$	Solde 2010 \$
2001	2,450 à 5,500	10	–	424 000
2002	3,375 à 5,750	10	770 000	1 540 000
2003	3,375 à 5,750	10	1 308 000	1 962 000
2003	3,050 à 5,000	10	2 536 000	3 804 000
2004	2,750 à 4,800	10	6 084 000	6 552 000
2005	3,750 à 4,375	10	2 450 000	2 625 000
2006	4,150 à 4,450	10	6 000 000	6 400 000
2007	4,450 à 4,850	10	5 600 000	5 950 000
2008	3,000 à 4,850	10	2 125 000	2 250 000
2008	2,100 à 5,550	10	2 975 000	3 150 000
2009	1,000 à 4,500	15	1 350 000	4 750 000
2009	0,950 à 5,000	10	4 500 000	1 425 000
2010	1,500 à 4,550	10	4 750 000	5 000 000
2011	1,650 à 4,250	10	14 000 000	–
2011	1,350 à 3,450	10	7 000 000	–
Dette sous forme d'obligations non garanties			61 448 000	45 832 000

Le montant global des versements en capital requis au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2012	6 010 000
2013	5 240 000
2014	7 998 000
2015	4 600 000
2016	6 675 000

Les immobilisations comprennent un montant de 14 959 494 \$ (26 954 215 \$ en 2010) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

3. AUTRES CRÉDITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Indemnités de vacances	260 169	310 017
Indemnités de retraite	261 000	279 000
	521 169	589 017

La Régie a constitué une provision pour les congés accumulés, mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de la Ville ont droit à une indemnité de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

Les employés de la section locale 18 embauchés après le 1^{er} juin 1998 et le personnel de la direction embauché après le 23 mars 2009 ne sont pas admissibles actuellement ou dans l'avenir à l'indemnité de retraite. Ces directives sont établies dans la convention collective de la section locale 18 et les conditions et modalités d'emploi de la direction.

4. EXCÉDENT OU DÉFICIT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est inclus de nouveau dans les produits au cours de la période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice sont comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
2006	-	(33 682)
2007	(101 934)	(203 672)
2008	(58 914)	(88 372)
2009	112 722	150 296
2010	217 110	217 110
2011	43 169	-
	212 253	41 680

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA VILLE

Le Fonds de fonctionnement de la Régie a effectué un remboursement de 1 425 000 \$ (1 425 000 \$ en 2010) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Par ailleurs, des frais relatifs aux égouts pluviaux de 942 655 \$ (910 000 \$ en 2010) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies de 2 200 000 \$ (2 200 000 \$ en 2010) sont imputés au Fonds de fonctionnement général.

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

6. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 18 juin 2008. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et d'employés retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Le régime est un régime à prestations déterminées qui prévoit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Le régime est financé par les employés admissibles, au moyen de cotisations équivalant à 50 % du coût des services rendus au cours de l'exercice jusqu'à concurrence de 9 % du total des salaires, et par l'employeur, au moyen de cotisations équivalant au solde du coût des services rendus au cours de l'exercice. Selon l'évaluation actuarielle de 2010, le coût des services rendus au cours de l'exercice s'est élevé à 20,0 % des salaires. En aucun temps, le taux de cotisation global de l'employeur ne peut être inférieur à 7,5 % du total des salaires. L'employeur est tenu de faire des cotisations supplémentaires, au besoin, pour amortir suffisamment toute obligation non capitalisée ou tout déficit de solvabilité. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où elles sont effectuées. Les cotisations patronales versées en 2011 par la Régie des services publics d'eau et d'égouts ont totalisé 2 414 667 \$ (2 220 330 \$ en 2010).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2010 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 503 584 000 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 372 228 000 \$, et que l'obligation non capitalisée estimative était de 131 356 000 \$, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2010, les passifs de solvabilité étaient plus élevés que les actifs de solvabilité de 218 007 000 \$.

L'évaluation actuarielle de 2010 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2011, et les résultats indiquent que les prestations constituées du régime excèdent maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles pour le service des prestations, ce qui entraîne un déficit de 153 779 000 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie. Les coûts courants et les paiements de capitalisation spéciaux sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de cinq ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte, ou une exemption permettant de ne pas faire de paiements de solvabilité. En 2007, cette exemption au titre des paiements de solvabilité spéciaux au régime a été obtenue. Ainsi, au 31 décembre 2011, aucun paiement à ce titre n'était dû par la Ville.

Au cours de 2011, la Ville a versé 4 609 498 \$ au régime, ce qui représentait les cotisations spéciales au titre de l'obligation non capitalisée (3 723 252 \$ en 2010). Étant donné que les cotisations requises au titre des obligations non capitalisées pour 2011 s'élevaient à 13 193 800 \$ en 2011 (12 271 800 \$ en 2010), la Ville doit verser au régime un montant de 8 699 453 \$ (8 701 402 en 2010), soit les cotisations pour combler le déficit et les intérêts à payer sur les cotisations qui n'ont pas été versées au régime en vertu de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick et de ses règlements. La quote-part de la Régie de ce montant est de 1 000 444 \$ en 2011 (1 100 859 \$ en 2010).

7. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2011 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère des Gouvernements locaux.

8. APPORTS REPORTÉS

La province du Nouveau-Brunswick (la «Province») a créé un fonds en fiducie pour le nettoyage du port de Saint John d'un montant de 26,6 millions de dollars afin de couvrir la quote-part de la Province, qui correspond au tiers du coût de nettoyage du projet. Les fonds seront versés à la Ville à mesure que les coûts du projet sont approuvés. Au 31 décembre 2011, un montant de 18 557 459 \$ avait été versé à la Ville.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2011

8. APPORTS REPORTÉS (suite)

Selon les modalités de l'acte de constitution et du contrat de fiducie, les intérêts créditeurs doivent être versés chaque année à la Ville. Le montant d'intérêts versé à la Ville au 31 décembre 2011 s'établissait à 1 510 062 \$. Ce montant a été reporté et s'appliquera au projet dans l'avenir. Aucune disposition précise n'est prévue quant à l'utilisation des intérêts reportés.

9. COMPTE DE DÉPÔTS NON AFFECTÉ

La Ville et ses employés participent à un régime collectif d'assurance-vie qui inclut une composante potentiellement remboursable, le compte de dépôts non affecté («CDNA»), fondée sur les résultats réels du régime. Une partie de l'excédent des primes payées sur les réclamations est annuellement admissible à un remboursement à la Ville et à ses employés, qui paient tous des primes pour ce régime.

De 2004 à 2011, des primes admissibles à un remboursement s'élevant à 247 318 \$ se sont accumulées dans le CDNA. La Ville a encaissé un montant de 195 720 \$. Le montant restant, soit 51 598 \$, est constaté à titre d'actif à long terme, car la Ville entend le conserver pour financer les hausses futures des primes, le cas échéant. Sur le montant total accumulé, 16 827 \$ ont servi à diminuer les charges salariales en 2011, tandis que 168 662 \$ ont servi à cette même fin en 2010 et en 2009.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été retraités par rapport aux états présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2011.